



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2023-763

DÉLÉGATION DE SIGNATURE -
Monsieur Richard LAUTREY -
Responsable du service Conduite d'Opération et Maîtrise
d'Oeuvre

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-19 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 octobre 2023 approuvant la mise à disposition de Monsieur Richard LAUTREY à hauteur de 50% à la Ville de Niort ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir le contenu de la délégation consentie ;

ARRÊTE

Art. 1 – Délégation de signature est accordée à Monsieur Richard LAUTREY, Responsable du service Conduite d'Opération et Maîtrise d'œuvre à compter du 2 novembre 2023, dans le domaine défini à l'article 2.

Art. 2 – La délégation de signature est consentie dans les matières relevant du service Conduite d'Opération et Maîtrise d'œuvre pour les actes suivants, qu'ils interviennent sous format papier ou de manière dématérialisée.

- la constatation du service fait ;
- les bordereaux de suivi des déchets amiantés.

Pendant les périodes d'absence du Directeur Patrimoine et Moyens :

- les correspondances ne modifiant pas l'état du droit ;
- les bons de commande et devis dont le montant n'excède pas 10 000 euros HT ;
- les ordres de service ;
- les procès-verbaux des opérations préalables à la réception ;
- les notes de frais des agents relevant de son autorité hiérarchique.

Art. 3 – En cas d'absence de Monsieur Richard LAUTREY, les actes énumérés ci-dessus seront signés, en fonction de leur présence, par :

- le Directeur Patrimoine et Moyens ;
- le Directeur Général Adjoint du pôle Ingénierie Technique.

Art. 4 – La délégation consentie s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire, sauf pour les domaines faisant l'objet d'une délégation spéciale sur le fondement de l'article 5 du décret 2014-90 du 31 janvier 2014.

Art. 5 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressé.

Fait en Mairie à Niort, le 17/10/2023

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE